

AR Prefecture

047-214700692-20261007-D2026100706-DE
Recu le 12/10/2026



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six

Le : 7 octobre

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame Magalie
NAY BEN AMOR**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
02/10/2026**

PRESENTS : ~~MM. PATRICK MAZZER~~ – MAGALIE NAY BEN AMOR – ~~JEAN-MARC MASINI~~ – NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – ~~JULIE CHIARADIA~~ – GUILLAUME BOULBIN – ~~ISABELLE ANDREAZZA~~ – MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – PATRICIA SEMPE – SABINE BARRE – JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ – CLAUDE DULIN – MAGALIE CAMINADE

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO – MAGALIE CAMINADE – CLAUDE DULIN – MM. PATRICK MAZZER

PROCURATION :

M. MASINI AYANT DONNE POUVOIR A M. MAZZER

MME CHIARADIA AYANT DONNE POUVOIR A MME NAY BEN AMOR

MME ANDREAZZA AYANT DONNE POUVOIR A MME BARRE

M. DEMIAUTTE AYANT DONNE POUVOIR A M BOULBIN

OBJET

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

**Convention avec la JIL
Basket pour la mise à
disposition d'un
éducateur sportif**

Monsieur GASMI informe le conseil que dans le cadre de son projet de club, la JIL Colayrac Basket a présenté une proposition de mise à disposition d'un poste d'éducateur sportif pour la saison 2026/2027.

Pour le financement de cet emploi à temps complet d'un éducateur sportif, l'association avait obtenu l'engagement du Conseil Département de Lot-et-Garonne à condition, pour ce dernier, que la commune participe au financement du poste.

AR Prefecture

047-214700692-20261007-D2026100706-DE
Reçu le 12/10/2026

Après discussion avec les membres du bureau de la JIL, il a été convenu que depuis 2023, que la participation financière de la Mairie ne pourrait s'envisager qu'en contrepartie de l'intervention de cet éducateur sportif au sein de notre accueil de loisirs pendant les mercredis et vacances scolaires.

Ainsi le financement de cette mise à disposition est compensé par un recrutement de moins sur ces périodes assurant un coût neutre pour les finances communales. Pour cette année scolaire 2026/2027, nous nous sommes accordés sur un volume horaire de 360 heures, représentant 9 semaines à 40 heures.

Le montant de la subvention mairie 2026/2027 de cette opération serait donc de :

- Subvention Mairie $17.58\text{€}/\text{h} \times 360\text{h} = 6\,328,80\text{€}$

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- **d'accepter** le principe de la mise en disposition d'un éducateur sportif par l'association JIL Colayrac Basket pour des interventions au sein du périscolaire et l'extrascolaire de Colayrac-Saint Cirq ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire une convention annuelle de mise à disposition qui précisera la valeur et le coût horaire de ces interventions au sein de la collectivité ainsi que les conditions de cette mise à disposition, et tous documents afférents à ce dossier ;
- **dire que** les crédits nécessaires, pour le versement d'une subvention à l'association JIL Colayrac Basket d'un montant de 6328.80€ correspondant à la participation communale à l'emploi d'éducateur sportif précipité pour l'année scolaire 2026/2027 sont déjà inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 8 octobre 2026

La secrétaire

Nathalie GALLO

Le Maire-Adjoint


Magalie NAY BEN AMOR